

Condition Générales des ventes

réparer ou remplacer le matériel concerné, sauf impossibilité (dans ce cas, un remboursement partiel ou total pourra être envisagé).

Exclusions de la garantie légale de conformité (matériel d'occasion)

Le Client ne pourra pas invoquer la garantie légale de conformité dans les cas suivants :

- Il a été informé de l'existence du défaut avant l'achat et l'a accepté.
- Le défaut est dû à une usure normale liée à l'âge et à l'usage du matériel.
- Le défaut est dû à une mauvaise utilisation, un mauvais entretien ou une installation non conforme.
- Le matériel a été modifié ou réparé par un tiers non autorisé.

⚠ La garantie légale de conformité ne s'applique qu'aux installations réalisées par H2O MAINTENANCES.

Si le matériel d'occasion est installé par un tiers, H2O MAINTENANCES décline toute responsabilité et les frais de réparation ou remplacement restent à la charge du Client.

2 Garantie commerciale et responsabilité – Clients professionnels matériel neuf et d'occasion

Pour le matériel neuf : Les clients professionnels ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité applicable aux consommateurs. Pour les clients professionnels, H2O MAINTENANCES ne garantit les biens et services fournis que dans les limites de la garantie commerciale éventuellement accordée par le fabricant ou spécifiée dans le devis. En l'absence de garantie commerciale spécifique, toute intervention hors garantie sera facturée selon les tarifs en vigueur. ⚠ H2O MAINTENANCES ne pourra être tenue responsable en cas de :

- ✓ Défaut provenant d'une mauvaise utilisation, d'un défaut d'entretien ou d'une modification du bien par le Client.

- ✓ Installation ou intervention réalisée par un tiers autre que H2O MAINTENANCES.

- ✓ Usure normale ou obsolescence du matériel.

le matériel d'occasion est vendu en l'état, sans garantie.

Le Client professionnel est tenu de vérifier la conformité des biens et services à réception et dispose d'un délai de 7 jours pour signaler un défaut apparent.

Clause résolutoire

1 Résiliation pour non-paiement du prix

- À défaut de paiement à son échéance, ou en cas de non-paiement d'une seule échéance prévue au contrat, la Société H2O MAINTENANCES adressera au Client une mise en demeure de régulariser sa situation sous un délai de 15 jours à compter de sa réception. Passé ce délai, et en l'absence de régularisation, la vente ou la prestation sera automatiquement résiliée de plein droit, sans autre formalité, aux torts exclusifs du Client, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par H2O MAINTENANCES. De plus H2O maintenances se réserve le droit d'appliquer la clause de réserve de propriété.

- Cette mise en demeure sera adressée par tout moyen probant, notamment :

- ✓ Lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)
- ✓ Email avec accusé de réception
- ✓ Notification par acte d'huissier

Frais de Transport

- Les frais de transport et de chargement sont inclus dans le prix de vente, fournitures ou des prestations sauf indication contraire précisée dans le devis ou la commande.

- En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR. À défaut, aucune réclamation ne pourra être prise en compte

Réserve de propriété

- **Propriété des biens jusqu'au paiement intégral :** La Société H2O MAINTENANCES se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, H2O MAINTENANCES conserve la propriété des biens livrés jusqu'à paiement complet du prix, conformément aux articles 2367 et suivants du Code civil.

- En cas de non-paiement, H2O MAINTENANCES pourra exiger la restitution des marchandises aux frais du Client, sans préjudice de toute action en indemnisation. Un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession des dits produits. Tout acompte versé par le Client restera acquis à la Société H2O MAINTENANCES à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des produits commandés. Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit de la Société H2O MAINTENANCES, jusqu'au complet transfert de propriété. En cas de procédure collective affectant le Client (redressement ou liquidation judiciaire), H2O MAINTENANCES pourra revendiquer la propriété des marchandises non payées dans les délais légaux.

Utilisation des photographies : Le Client autorise H2O MAINTENANCES à prendre des photographies des travaux réalisés et à les utiliser à des fins commerciales et promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, supports marketing).

Si le Client souhaite s'opposer à cette utilisation, il doit le notifier par écrit avant le début des travaux. Aucune donnée personnelle ne sera associée aux photos publiées, sauf accord exprès du Client.

Primauté des Conditions Générales de Vente (CGV) sur toute condition particulière : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent exclusivement toutes les relations contractuelles entre H2O MAINTENANCES et ses Clients. Toute condition particulière, clause ou disposition contraire proposée par le Client ne pourra prévaloir sur les CGV en vigueur au jour de la prestation, sauf acceptation expresse et écrite de H2O MAINTENANCES. En conséquence, aucune condition particulière figurant dans un bon de commande, un échange de correspondance ou tout autre document du Client ne pourra être opposée à H2O MAINTENANCES, à moins d'une validation expresse et écrite de la part de la société.

Application des CGV en vigueur à la date de la prestation

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la prestation et/ou de l'exécution du contrat, indépendamment de la date de signature du devis ou de la commande.

Toute modification ultérieure des CGV sera automatiquement applicable aux prestations à venir, sauf mention contraire expressément acceptée par H2O MAINTENANCES.

Protection des données personnelles :

H2O MAINTENANCES collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution des commandes et de la relation commerciale.

Ces données sont utilisées pour :

- ✓ La gestion des commandes et devis
- ✓ La communication avec le Client
- ✓ Le respect des obligations légales et réglementaires
- ✓ La promotion des services de H2O MAINTENANCES

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution du contrat, et jusqu'à expiration des obligations légales en matière de conservation de documents comptables et commerciaux.

L'accès aux données est strictement limité aux employés et partenaires de H2O MAINTENANCES habilités à en assurer le traitement.

Les données personnelles du Client ne sont jamais vendues ni cédées à des tiers.

Elles peuvent être transmises aux prestataires et sous-traitants pour l'exécution des commandes (ex. : transporteurs, comptabilité, service après-vente).

En cas de transfert hors de l'Union Européenne, des garanties de protection équivalentes seront appliquées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose des droits suivants :

- ✓ Accès à ses données
- ✓ Rectification des informations erronées
- ✓ Opposition au traitement des données pour motif légitime
- ✓ Portabilité et suppression des données lorsque possible

Le Client peut exercer ses droits en contactant H2O MAINTENANCES :

Par e-mail : contact@h2omaintenances.fr

Par courrier : H2O MAINTENANCES – 113 chemin des boulistes, 73460 Sainte Hélène sur Isère

En cas de litige, le Client peut saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Force Majeure et Indisponibilité Exceptionnelle

H2O MAINTENANCES ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité d'exécution du contrat due à un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme force majeure :

- Conditions climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, neige bloquant l'accès, etc.).
- Pénuries imprévues de matériaux ou de pièces indépendantes de notre volonté.
- Grèves générales ou mouvements sociaux nationaux empêchant l'approvisionnement ou le déplacement.
- Crises sanitaires et pandémies ayant un impact sur l'organisation du travail.
- Blocages de routes imprévus et inévitables (éboulements, fermetures administratives, accidents graves).
- Dysfonctionnements des réseaux de transport ou coupures d'énergie prolongées.
- Embouteillages exceptionnels non prévisibles empêchant l'accès à la zone d'intervention (accident majeur, fermeture soudaine d'un axe routier).

Litiges

En cas de litige lié à l'application des présentes CGV, le Client doit adresser En cas de litige lié à l'application des présentes CGV, le Client doit adresser une réclamation écrite à H2O MAINTENANCES par courrier recommandé avec accusé de réception.

H2O MAINTENANCES s'engage à répondre dans un délai de 90 jours à compter de la réception de la réclamation. Ce délai est justifié par la forte saisonnalité de l'activité, notamment durant la période de chauffe et en raison de l'augmentation significative de la charge de travail liée à l'ouverture des stations de ski dans la région.

Pendant cette période, les délais de traitement peuvent être rallongés en raison de la priorité accordée aux interventions d'urgence et aux obligations contractuelles en cours.

Si aucune solution amiable n'a été trouvée dans ce délai, le Client consommateur peut saisir un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation.

Médiateur référent :

CM2C - Centre de Médiation de la Consommation
14 rue Saint Jean, 75017 Paris

🌐 www.cm2c.net

Tribunal compétent :

À défaut d'accord amiable, tous les litiges seront soumis aux tribunaux compétents du lieu d'exécution de la prestation.

Pour les Clients professionnels, tout litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège de H2O MAINTENANCES.

Langue du Contrat et Droit Applicable

Le présent contrat est rédigé en langue française. En cas de traduction, seule la version française fera foi.

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Toute interprétation ou exécution du contrat sera réalisée selon les lois en vigueur en France.